MAIRIE DE LA TOMBE
Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : **secretariat@latombe77.fr**

Compte rendu de la séance du conseil municipal
14 Février 2023

Le 14 Février 2023, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 7 février 2023 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs CHAUVIN Marc, MURITH Bernard, GAZOU Philippe, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence et ROUSSET Annie

Absents représentés : Mr BIARD Jacques représenté par Marc CHAUVIN
Mme LECAMUS Maude représentée par Florence RONDEAU
Mme CHOLET Stéphanie représentée par Sylvie FORET
Mr SUCHOT Lionel représenté par Virginie VOLLEREAU

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Annie

ORDRE DU JOUR

1 – Désignation du secrétaire de séance
2 – Approbation du précédent compte-rendu
3 – Délibération : approbation du Compte Administratif 2022
8 – Informations diverses :
Demandes de subventions
Planning des festivités
Seine Grands Lacs
Contrat Rural
Retour Sirmotom

Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023.

Délibération 2023.02.01 Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire nous présente : les comptes de fonctionnement (dépenses et recettes), les comptes d'investissement (dépenses et recettes) et le résultat de clôture pour l'année 2022.

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Dépenses	186 019,44	**227 525,07**	413 544,51
Recette	251 646,02	**156 473,12**	408 119,14
Résultat d'exécution	**65 626,58**	**-71051,95**	**-5 425,37**
Résultat n-1 reporté	148820,44	**50842,51**	199662,95
Résultat clôture 2022	**214 447,02**	**-20209,44**	**194 237,58**

AR

M.C.

MAIRIE DE LA TOMBE
Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : **secretariat@latombe77.fr**

•Clôture Invest 2022 + RAR recette Invest – RAR dépenses Invest = Valeur	
VIRT FCT vers Invest (1068)	**-20956,46**
RAR invest recette	10357,88
RAR invest depenses`	11104,9
Cloture invest 2022	-20209,44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la clôture des comptes administratifs 2022.

Informations diverses

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Plusieurs demandes de subvention ont été reçues : RPI – Association Sportive de Marolles sur Seine – ASM

Après concertation, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :
Les P'tits Loups du RPI : 150,00 euros
Association sportive de Marolles sur Seine : 100 euros
SADBM (Association service aide à domicile Bassée Montois) : 150,00 euros

PLANNING DES ANIMATIONS PREVUES ANNEE 2023 :

04 MARS	Carnaval + tartiflette
10 AVRIL	Chasse aux œufs
23 AVRIL	Loto
21 JUIN	Fête de la musique
14 JUILLET	Animation gonflable + jeux
06 AOUT	Brocante
16 SEPTEMBRE	Barbecue
31 OCTOBRE	Halloween
11 NOVEMBRE	Cérémonie + repas
17 NOVEMBRE	Beaujolais nouveau
10 DECEMBRE	Spectacle de Noël

RETOUR SEINE GRANDS LACS

Monsieur le Maire a effectué une visite de chantier. L'étape de construction de la digue a commencé.
La rénovation du canal Bray sur Seine/La Tombe a été abordée.
Des négociations sont en cours avec VINCI et CEMEX pour l'utilisation du chemin situé sur le territoire de La Tombe (qui permettrait de réduire l'empreinte carbone au détriment du transport par voie fluviale ainsi que la traversée du village).

CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire doit recontacter le Conseiller dédié pour finaliser le projet et le présenter ensuite au Trésor Public pour accord des frais à engager, ainsi que l'autorisation de solliciter des prêts relais.

SIRMOTOM

Actuellement, le traitement et la collecte des ordures ménagères sont de la compétence de la CCBM et assurer par deux syndicats : SIRMOTOM et SMETOM.
Les déchetteries de Donnemarie et de Bray sur Seine sont gérées par la SMETOM. Certaines communes, gérées par le SIRMOTOM, pouvaient utilisées les déchetteries de Donnemarie et de Bray sur Seine. Il existait donc une convention entre le SMETOM et le SIRMOTOM. Cette convention a été dénoncé unilatéralement par le SMETOM. Les communes concernées ne pourront plus accéder à ces déchetterie à compter de la mi-mars. Les 2 syndicats n'arrivant pas à se mettre d'accord sur une nouvelle convention, le SIRMOTOM est en cours de réflexion pour fournir ce service de déchetterie aux communes concernées. Cette solution temporaire devrait se décomposer comme suit :

- Enlèvement à domicile des encombrants
- Mise à disposition de déchetterie mobile, 1 fois par mois dans chaque commune
- Mise à disposition d'une benne à dechets verts (pour particulier et collectivités)
- Etude de faisabilité et d'installation d'une déchetterie pérenne à l'horizon 2024/25

AR

M.C.

MAIRIE DE LA TOMBE
Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : **secretariat@latombe77.fr**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 30.

Prochain Conseil Municipal : le 14 mars 2023.

La Secrétaire de séance :

Le Maire, Marc CHAUVIN

MAIRIE DE LA TOMBE (Seine & Marne)